

Les éoliennes vont bientôt tourner dans la baie

La construction du parc éolien arrive à son terme, en baie de Saint-Brieuc, au bout d'une douzaine d'années. Le président de Région et le directeur général d'Iberdrola France ont visité le site.



L'équipe d'Ailes Marines avec les président et vice-président de la Région, Loïg Chesnais-Girard et Daniel Cuffe. À gauche, l'une des neuf éoliennes installées.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Neuf des 62 éoliennes du parc d'Ailes Marines en baie de Saint-Brieuc sont déjà posées. La 10^e est en cours de montage. Et dans les tout prochains jours, une première ligne de six machines sera mise en service et produira de l'électricité. L'ensemble du champ doit être livré en fin d'année pour une exploitation complète, début 2024. Il doit alors produire de l'électricité pour 835 000 habitants et couvrir 9 % des besoins électriques de la Bretagne. L'investissement s'élève à 2,4 milliards d'euros.

Une visite sur site était organisée hier, en présence d'Emmanuel Rollin, directeur général d'Iberdrola France, et Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne. Tous deux se sont dits « émus de voir concrétiser 11 ans de travail » pour mener à bien ce projet industriel. « Des années

d'études, de débats, à construire une filière qui, peu à peu, naît en Bretagne pour produire de l'énergie décarbonée. C'est beaucoup d'espoir pour l'avenir, l'humanité a besoin de cette énergie », a déclaré Loïg Chesnais-Girard.

La réglementation s'est adaptée

Selon Emmanuel Rollin, un délai de 12 ans, entre la désignation comme lauréat, en 2012, et la mise en service complète du parc, ne serait plus, aujourd'hui, aussi long. « La France n'était pas complètement prête pour développer de l'éolien en mer, la réglementation s'est mise en place petit à petit et a été adaptée. Cela va continuer à prendre sept ans, mais c'est mieux que ce qu'on aura vécu », explique le directeur général

d'Iberdrola France.

Le chantier a en effet été retardé d'un an, quand Ailes Marines a voulu installer des éoliennes plus puissantes. « Désormais, le "permis enveloppe", permet de faire évoluer certaines caractéristiques du projet, une fois les autorisations obtenues. »

Autre changement, l'État lance désormais lui-même les études d'impact en amont des appels d'offres, ce qui peut gagner une année. Enfin, le traitement des recours a également été modifié. « Purger certains recours nous a pris sept ans, entre le tribunal administratif, puis l'appel administratif et le Conseil d'État. Maintenant, pour des projets éoliens en mer, on va directement au Conseil d'État, cela prend un an et demi. »

Pour l'heure, le chantier de réalisation du parc de 62 éoliennes se poursuit. Des opérations de forage pour l'implantation de huit machines ont encore lieu, en même temps que le montage des éoliennes et les navires à l'œuvre pour les connexions câblières. L'implantation de nouveaux socles jackets reprendra d'ici peu. Une trentaine de navires seront sur zone en juillet et août, avec, à leur bord, plus d'un millier de personnes pour ces opérations.

Ailes Marines est l'un des candidats à l'appel d'offres en Bretagne Sud, au large de Groix et Belle-Île pour un projet éolien flottant, cette fois, de 250 MW, soit la moitié de la puissance de celui de la baie de Saint-Brieuc.

Emmanuelle MÉTIVIER.